

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication : 3 137 773

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national : 22 06846

51 Int Cl⁸ : G 06 K 19/06 (2022.01), G 06 Q 30/06

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 05.07.22.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 12.01.24 Bulletin 24/02.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : NEYRET TEXTILE HOLDING Société
par actions simplifiée — FR.

72 Inventeur(s) : RIVOIRE Sylvain, NEYRET Benoit et
BONCORI David.

73 Titulaire(s) : NEYRET TEXTILE HOLDING Société
par actions simplifiée.

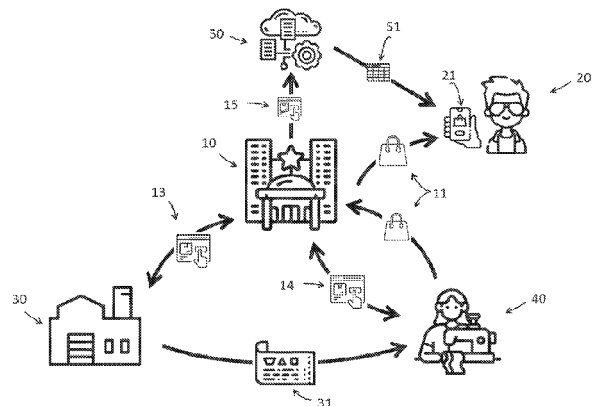
74 Mandataire(s) : Laurent et Charras.

54 Procédé d'affiliation d'une étiquette à un article du type de prêt à porter.

57 L'invention concerne un procédé d'affiliation d'une étiquette tissée à un article du type de prêt à porter ou d'accessoire des domaines de la mode, du textile et de l'habillement ; l'étiquette étant fixée à l'article et présentant un code 2D, tel qu'un QR code, codant un identifiant au sein d'une base de données.

Selon l'invention, le procédé consiste à affilier l'étiquette postérieurement à sa fourniture à l'acquéreur de l'étiquette ou à un façonnier.

Figure pour l'abrégé : Fig. 1



FR 3 137 773 - A1



Description

Titre de l'invention : Procédé d'affiliation d'une étiquette à un article du type de prêt à porter

Domaine technique

[0001] L'invention se rapporte au domaine technique du prêt à porter et des accessoires des domaines de la mode, du textile et de l'habillement.

Art antérieur

[0002] Dans le domaine de la mode et des accessoires, les marques souhaitent pouvoir communiquer avec les consommateurs de leurs produits, c'est-à-dire leurs clients. Pour cela, plusieurs solutions sont connues.

[0003] Il est possible d'envoyer des courriels à destination de clients identifiés au sein d'une base de données de la marque, par exemple basée sur les comptes fidélités de ces clients auprès de la marque.

[0004] Il est également possible d'envoyer des notifications poussées à des clients ayant installé sur leur téléphone intelligent une application distribuée par la marque.

[0005] L'inconvénient de ces solutions est que les communications sont poussées par la marque, et non pas requises par le client. Ce dernier peut donc avoir un ressentiment à l'encontre de telles communications, qui ne sont pas sollicitées.

[0006] De plus, ces communications sont généralement décorrélées des articles que possède effectivement le client. La communication est trop générale, et ne cible pas correctement les clients à informer.

[0007] Enfin, ces solutions ne sont pas compatibles avec le marché de seconde main, car si le premier client peut être connu de la marque, elle ne sait pas si et quand il a revendu l'article initialement acquis. Le second client, c'est-à-dire le nouvel acquéreur, ne peut pas être joint par la marque. La marque rate donc une partie de sa cible de communication.

[0008] Par ailleurs, il existe des étiquettes présentant des codes, tels que des codes à barres ou des codes 2D tel que des QR codes. De tels codes peuvent coder des données telles que du texte, afin de présenter des informations au client lorsqu'il scanne le code avec un téléphone intelligent. Ces codes peuvent coder une adresse d'un site internet (soit « URL », selon l'acronyme de l'anglais Uniform Resource Locator). Ces étiquettes sont fixées sur l'article et sont donc susceptibles de suivre l'article durant toute sa vie, ce qui permet de joindre un second client. L'inconvénient de telles étiquettes réside en ce que le code n'est plus modifiable une fois l'étiquette fabriquée. La marque ne peut donc plus modifier facilement le contenu de sa communication une fois l'étiquette fabriquée.

- [0009] Au surplus, il réside une difficulté dans l'affiliation d'une étiquette présentant un code avec l'article qui lui correspond. En effet, un code n'est pas généralement pas significatif, de sorte que sa lecture à l'œil nu ne permet pas de savoir quelle est l'information codée par ce code. Ce fait est exacerbé lorsqu'il s'agit d'un code à barres ou d'un code 2D.
- [0010] Dans ce cas, il peut être compliqué, pour un façonnier disposant d'étiquettes destinées à différents articles, de savoir quelle étiquette doit être cousue sur quel article. Deux étiquettes peuvent présenter le même logotype d'une marque, et chacune un code 2D différent, le premier correspondant par exemple à un t-shirt et le second correspondant à un pull. Ces deux étiquettes ne peuvent pas être différenciées à l'œil nu. Il existe donc un risque de ne pas rattacher la bonne étiquette au bon article.
- [0011] Ensuite, l'affiliation préalable d'une étiquette avec un code 2D à un article particulier impose, tant au fabricant des étiquettes, à la marque qui achète les étiquettes, qu'au façonnier qui fabrique les articles et fixe les étiquettes sur les articles, un suivi rigoureux du stock de chaque référence d'étiquette, sur la base de leur affiliation : des étiquettes qui paraissent similaires mais qui présentent un code différent ne doivent pas être interchangées.
- [0012] L'affiliation individuelle de chaque étiquette à l'article qui lui correspond est fastidieuse.
- [0013] Il existe de surcroît un risque de contrefaçon de la part du façonnier : disposant des matières premières validées par la marque, et d'étiquettes de la marque (« griffes textiles »), le façonnier peut fabriquer des articles surnuméraires sans l'accord de la marque et les vendre de sa propre initiative sur des marchés secondaires. Il s'agit de « marché gris », par opposition au « marché noir », car ce sont de véritables articles et non pas d'imitations, mais commercialisés sans le contrôle ni l'autorisation de la marque.

Exposé de l'invention

- [0014] L'un des buts de l'invention est de pallier les inconvénients de l'art antérieur.
- [0015] En particulier, il peut s'agir de proposer à une marque un média de communication qui soit évolutif, afin que le contenu de la communication puisse être réactualisé en fonction de l'évolution des données à fournir.
- [0016] Il peut également s'agir de faciliter l'affiliation d'étiquettes tissées présentant un code avec un article lui correspondant.
- [0017] À cet effet, il a été mis au point un procédé de gestion de données relatives à un article du type de prêt à porter ou accessoire des domaines de la mode, du textile et de l'habillement, les données étant accessibles au moyen d'une étiquette de l'article, de préférence une étiquette tissée, et présentant un identifiant tel qu'un code 2D ou un

QR code, et l'étiquette étant affiliée à cet article, c'est-à-dire que ce QR code est rattaché à cet article au sein de la base de données, et que scanner le code 2D par exemple avec un téléphone intelligent permet d'accéder et/ou d'afficher les données sur une application du téléphone intelligent, ou sur navigateur internet ;

- les données étant stockées sur un serveur, et pouvant être modifiées au moyen d'une plateforme en ligne, exécutée sur le serveur.

[0018] Le procédé selon l'invention consiste à :

- affecter chaque identifiant de la base de données à au moins une catégorie de la base de données ;

- modifier simultanément les données relatives à plusieurs articles, par la modification d'une donnée relative à une catégorie de ces articles.

[0019] De cette manière, la communication est requise par le client lorsqu'il scanne le code 2D, et non plus poussée par la marque. Le client n'a plus de sentiment d'intrusion à son égard.

[0020] Ensuite, l'étiquette, de préférence tissée, est durable et présente une durée de vie équivalente à celle de l'article. Le code est donc accessible aux éventuels acquéreurs de seconde main de l'article, qui pourront bénéficier des communications de la marque, même sans être identifiés auprès d'elle via un programme de fidélité. L'invention facilite également la mise en conformité des méthodes de communication de la marque avec les exigences liées à la protection des données personnelles des clients, tel que le règlement UE 2016/679 (Règlement général sur la protection des données, « RGPD »), car la marque peut communiquer avec ses clients sans avoir besoin de leurs données personnelles.

[0021] Une étiquette imprimée est moins onéreuse mais moins durable qu'une étiquette tissée. Une étiquette tissée est plus complexe et plus chère qu'une étiquette imprimée, mais sa durabilité est nettement supérieure. L'impression d'une étiquette imprimée peut résister au plus à quelques dizaines de lavage, alors qu'une étiquette tissée a une durée de vie au moins égale à celle de l'article.

[0022] Enfin, les données pouvant être modifiées, il est possible de modifier le contenu de la communication de la marque, indépendamment de la fabrication des étiquettes portant le code. La communication à destination du client peut donc être évolutive.

[0023] L'identifiant peut être une séquence alphanumérique, ou un code tel qu'un code à barres ou un code à deux dimensions (« code 2D »). De préférence, il s'agit d'un QR code :

- codant l'identifiant, de sorte que scanner le QR code au moyen d'un lecteur permet d'identifier l'étiquette, ou bien ;

- codant une URL source comprenant une séquence alphanumérique correspondant à l'identifiant de l'étiquette. Dans ce cas l'URL source permet d'identifier l'étiquette et/

ou de diriger un navigateur Internet vers une page Internet correspondant à l'étiquette scannée.

- [0024] Dans la suite du présent document, il est généralement fait référence au « code » que porte l'étiquette, sans que cela n'exclue les modes où l'étiquette ne porte qu'un identifiant.
- [0025] Par « affiliation » on entend le rattachement, au sein d'une base de données, de l'identifiant de l'étiquette à l'article qui reçoit l'étiquette. Même si l'affiliation a lieu après la fourniture de l'étiquette, elle peut avoir lieu avant ou après la pose de l'étiquette sur l'article.
- [0026] Par « données relatives à un article », on entend tout type de contenus informatifs, textuels, multimédia, ou URL cibles d'une page Internet.
- [0027] Par « plateforme en ligne », on entend tout utilitaire exécuté sur le serveur, tel qu'une page Internet dont l'interface graphique permet de sélectionner l'article dont les données doivent être modifiées, et saisir une nouvelle valeur en vue de la modification. Il peut également s'agir d'un utilitaire sans interface graphique, tel qu'un programme exécutant une requête informatique afin de modifier certaines données au sein de la base de données.
- [0028] Les données sont mises à jour « simultanément » par opposition à « individuellement », c'est-à-dire que la modification des données est ordonnée pour tous les articles concernés en même temps. On ne tient pas compte des délais normaux d'exécution de programmes ou de requêtes sur le serveur, ni du fait que les données sont en pratique modifiées les unes après les autres, puisque c'est la gestion de la base de données qui est étudiée.
- [0029] Une catégorie est un regroupement d'identifiants. Cela peut être une collection dans son sens du domaine du prêt à porter (« collection printemps-été 2022 »), une famille d'article (« pantalons »), un segment de marché (« matières écologiques »), etc. Un article appartient à une ou plusieurs catégories.
- [0030] Selon un mode de réalisation particulier, la plateforme collecte et enregistre des données d'utilisation des identifiants et/ou des données d'utilisation des données relatives à l'article. Ces données sont ensuite ségréguées et compilées afin que la marque puisse faire de l'analyse de données, par exemple d'utilisation des articles, ou du cycle de vie des articles.
- [0031] De préférence, et pour que la traçabilité soit garantie, et que l'analyse de données soit la plus fine possible, l'identifiant est unique.
- [0032] Afin de faciliter la modification en masse des données, elle est effectuée par l'intégration d'un fichier de synchronisation d'un échange de données informatisé dit « EDI », c'est-à-dire par la communication de documents numériques dans un format standardisé, et permettant le transfert des données automatique entre deux entités, de

machine à machine. En pratique, une première application informatique émet un fichier d'EDI, contenant les données, à destination d'une seconde application informatique. L'échange peut se faire par envoi de messages standardisés, ou encore par la combinaison d'un dépôt de fichier dans un répertoire, initié par la première entité, et d'un scrutateur de ce répertoire mis en œuvre par la seconde entité.

[0033] Le fichier d'EDI comprend une liste des identifiants des lignes de la base de données devant être modifiées, les champs concernés par la modification, et les nouvelles valeurs.

[0034] Pour que la modification soit déclenchée par exemple par la fabrication des étiquettes, le fichier d'EDI est émis par un progiciel de gestion d'entreprise du fabricant des étiquettes. Dans ce cas, les modifications apportées par le fabricant d'étiquettes sont à destination de la marque, et ces modifications peuvent servir d'indicateur de suivi de production.

[0035] En complément ou en alternative, pour que la mise en œuvre de la modification n'impose pas à la marque d'utiliser un outil informatique supplémentaire, le fichier d'EDI est émis par un progiciel de gestion d'entreprise de la marque, c'est-à-dire l'acquéreur des étiquettes.

[0036] En complément ou en alternative, la modification est déclenchée par l'affiliation des étiquettes d'une catégorie aux articles leur correspondant. Cela permet par exemple de mettre à jour des données à destination de la marque, par exemple des données logistiques ou des données de suivi de production en fonction de comment est organisée l'affiliation. Dans ce cas, la modification est effectuée par un programme d'ordinateur mis en œuvre pour effectuer l'affiliation. Elle est de préférence effectuée lorsque les étiquettes sont affiliées par lot.

[0037] Afin de pouvoir gérer la fin de vie des articles, et ultérieurement pouvoir purger la base de données des données superflues, l'affectation de l'identifiant à une catégorie dite « fin de vie » empêche la modification des données de contenu.

[0038] Les identifiants sont de préférence générés par un algorithme de cryptographie à partir d'un horodatage, c'est-à-dire à partir d'une durée écoulée entre un événement fixé et l'instant de la génération de l'identifiant. Cela permet de garantir leur unicité, sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à une vérification au sein de la base de données des identifiants déjà existants.

[0039] Pour faciliter la lecture des identifiants, et éviter des dyslexies, l'algorithme fournit des séquences alphanumériques pseudo-aléatoires, destinées à constituer une partie de l'identifiant. Par « pseudo-aléatoire », on entend une suite alphanumérique qui semble être une suite aléatoire :

- des étiquettes appartenant à un même lot de fabrication ne présentent pas une séquence qui est incrémentée d'une étiquette à une autre (par exemple, la séquence ne

passer de « 0001 » à « 0002 » puis « 0003 », mais de « L8OY » à « 2R8L » puis « W82W ») ;

- la séquence alphanumérique est néanmoins fournie de manière déterminée par l'algorithme, et n'est donc pas aléatoire.

- [0040] Dans un mode de réalisation particulier, les données relatives à l'article contiennent une URL cible. Dans ce cas, la marque peut par exemple générer une nouvelle page Internet à chaque fois qu'elle souhaite modifier sa communication. La modification des données consiste principalement à remplacer l'URL de la page de l'ancienne communication, par l'URL de la page de la nouvelle communication.
- [0041] Dans un autre mode, les données relatives à l'article contiennent une URL source. Pour les catégoriser aisément, plusieurs URL sources comprennent un radical commun, c'est-à-dire une partie du chemin et/ou du nom de domaine qui est commune. Cela facilite également la cession de la gestion des données, car on procède alors à la cession du nom de domaine défini par le radical commun.
- [0042] Pour faciliter et accélérer la sélection des plusieurs étiquettes dont il faut modifier les données, la sélection est effectuée par la saisie d'un identifiant de regroupement d'une catégorie de regroupement prédéfinie. En pratique, la catégorie de regroupement correspond au colisage d'une unité de manutention d'étiquettes, toutes affiliées à un même type d'articles.
- [0043] De préférence, la saisie de l'identifiant de regroupement est effectuée par flashage d'un code 2D de regroupement. Il n'y a ainsi aucun risque de faute de frappe. Ce code 2D de regroupement peut figurer sur une liste de colisage des étiquettes, par exemple lors de la livraison des étiquettes au façonnier.
- [0044] Pour éviter tout risque d'échange entre plusieurs codes 2D de regroupement, la saisie de l'identifiant de regroupement est effectuée par le scan d'un code 2D de regroupement présent sur un emballage d'une unité de manutention des étiquettes.
- [0045] Il a également été mis au point un procédé d'affiliation d'une étiquette, de préférence tissée, à un article du type de prêt à porter et accessoires des domaines de la mode, du textile et de l'habillement ; l'étiquette étant fixée à l'article et présentant un identifiant tel qu'un code 2D ou un QR code codant l'identifiant au sein d'une base de données.
- [0046] Selon l'invention, l'étiquette est affiliée postérieurement à sa fourniture à l'acquéreur de l'étiquette ou à un façonnier.
- [0047] De cette manière, les étiquettes sont affiliées au plus tard, ce qui facilite la gestion de leur stock. Il est possible de fabriquer les étiquettes en grandes quantités et de les stocker sans avoir besoin de différencier les différents lots, en fonction de l'identifiant de chaque étiquette. En particulier, cela permet de réduire les stocks d'étiquettes car elles sont universelles tant qu'elles ne sont pas affiliées. Ce n'est qu'après leur livraison à la marque ou au façonnier que la différenciation sera effectuée, et que

chaque étiquette sera associée à un article.

[0048] Afin d'accélérer l'affiliation, plusieurs étiquettes sont affiliées simultanément.

[0049] Pour faciliter la saisie des étiquettes à affilier, elles sont sélectionnées par la saisie d'un identifiant de regroupement prédéfini.

[0050] Toujours dans ce but, la saisie de l'identifiant de regroupement est effectuée par flashage d'un QR code de regroupement.

[0051] Pour limiter le risque d'erreur entre plusieurs identifiants de regroupements, flasher un QR code de regroupement présent sur un emballage de regroupement des étiquettes permet de saisir l'identifiant de regroupement.

[0052] Afin de n'affilier que des étiquettes dont la lecture du code n'a pas été dégradée lors de la confection de l'article ou lors de la pose de l'étiquette, l'étiquette est affiliée à l'article postérieurement à sa pose sur l'article. L'affiliation peut dans ce cas servir de donnée de suivi de production.

[0053] Afin de limiter les risques de contrefaçon, l'étiquette est affiliée à l'article lors de sa vente en magasin. Ainsi, seuls les articles mis sur le marché de manière contrôlée par la marque portent une étiquette affiliée, donc fonctionnelle.

[0054] Pour faciliter la saisie des données lors de l'affiliation, elle est effectuée au moyen d'une application exécutée sur un téléphone intelligent, par l'identification du modèle d'article à affilier au sein de l'application, et par la captation d'un code 2D codant l'identifiant, et porté par un article correspondant à l'identification effectuée. L'ordre de l'exécution de ces deux actions est indifférent.

[0055] Toujours dans ce but, et pour accélérer l'affiliation, les affiliations de plusieurs articles sont effectuées au moyen d'une application exécutée sur un téléphone intelligent, par l'identification du modèle d'article à affilier au sein de l'application, puis par la captation successive de codes 2D codant l'identifiant, et portés par des articles correspondant à l'identification effectuée. En pratique, on sélectionne le type d'article à affilier (par exemple, un modèle particulier de sac à main), puis on scanne successivement les étiquettes de tous les sacs de ce modèle qu'il faut affilier.

[0056] Dans un autre mode, l'affiliation est effectuée par l'intégration d'un fichier de synchronisation d'un échange de données informatiques dit « EDI ». De cette manière, l'affiliation est automatique, et ne nécessite aucune autre manipulation de la part du fabricant, de la marque, ou du façonnier.

[0057] Dans un premier cas, le fichier de synchronisation est émis par un progiciel de gestion d'entreprise (ERP) d'un acquéreur des étiquettes tissées, c'est-à-dire la marque. Ce cas est adapté lorsque le serveur sur lequel est enregistré la base de données est hébergé par une autre personne que la marque, par exemple le fabricant d'étiquettes. Cela permet également à la marque de contrôler l'affiliation des étiquettes, donc de limiter le marché gris car seules les étiquettes que la marque a choisi d'affilier sont

fonctionnelles.

[0058] Dans un second cas, le fichier de synchronisation est émis par un progiciel de gestion d'entreprise du fabricant des étiquettes tissées. Ce cas est adapté lorsque le serveur sur lequel est enregistré la base de données est hébergé par une autre personne que le fabricant d'étiquettes, par exemple la marque. Cela permet également plus de souplesse dans la gestion de la fabrication et du stockage des étiquettes, car des seules les étiquettes fonctionnelles, hors défauts de production, sont affiliées.

[0059] L'invention concerne également une installation comprenant un serveur comprenant une base de données et exécutant un programme d'ordinateur et/ou une plateforme en ligne, configuré pour mettre en œuvre un procédé selon les caractéristiques précitées.

Brève description des dessins

[0060] [Fig.1] est un schéma illustrant les échanges matériels et immatériels entre une marque, un fabricant d'étiquette, un façonnier, et un client de la marque.

[0061] [Fig.2] illustre un article de prêt à porter muni d'une étiquette comprenant un code 2D.

[0062] [Fig.3] illustre une interface graphique d'une application pour téléphone intelligent présentant des données relatives à un article de prêt à porter tel qu'un t-shirt.

[0063] [Fig.4] illustre une base de données comprenant des identifiants de vignettes, des catégories, des URL sources et des URL cibles.

[0064] [Fig.5] illustre une base de données comprenant des identifiants de vignettes, des catégories, et des données relatives à des articles de prêt à porter tels que des articles de lingerie.

[0065] [Fig.6] illustre une interface graphique d'une plateforme en ligne permettant la modification des données des articles d'une catégorie.

Description détaillée de l'invention

[0066] En référence aux figures 1 à 3, l'invention se rapporte à la gestion de données permettant de mettre en relation une marque (10) avec ses clients (20), au moyen d'étiquettes (31) fixées aux articles (11) qu'elle vend.

[0067] En référence à la [Fig.2], ces étiquettes (31) présentent un code, de préférence un code 2D tel qu'un QR code. Le code est scanné par un client (20), ou flashé, par exemple au moyen d'un téléphone intelligent (21).

[0068] En référence à la [Fig.3], le client (20) accède alors à des données (51) relatives à l'article (11). Les données (51) peuvent être :

- des informations relatives à l'article (11) en tant que tel, telles que la composition de l'article (11), son lieu de fabrication, des conseils d'entretien ;
- des informations relatives à l'article (11) du point de vue de la marque (10), telles que des suggestions d'autres articles complémentaires ou faisant partie de la même

collection, et susceptibles d'intéresser le client (20) : il peut s'agir d'une chemise assortie au pantalon de vient de scanner le client (20).

- [0069] L'étiquette (31) n'étant plus modifiable après sa fabrication, le procédé selon l'invention permet de modifier facilement les données (51) postérieurement à la fabrication de l'étiquette (31).
- [0070] L'étiquette (31) étant généralement fabriquée par une autre entreprise que le façonnier (40), il faut pouvoir, au sein de la base de données, affilier chaque étiquette (31) à l'article (11) qui lui correspond. De manière à pouvoir gérer la fabrication des étiquettes (31) de manière non-différenciée, l'affiliation est effectuée postérieurement à sa fourniture par le fabricant (30) d'étiquettes. Cela est valable :
- que les étiquettes soient livrées à la marque (10) qui va ensuite les transmettre à ses façonniers (40), ou
 - que les étiquettes (31) soient livrées directement à un façonnier (40).
- [0071] Ainsi, toutes les étiquettes (31) sont semblables lors de leur fabrication, en ce qu'elles sont interchangeables (hormis qu'elles présentent des identifiants respectifs différents). Ce n'est que lorsqu'une étiquette (31) est affiliée à un article (11) particulier que l'étiquette (31) n'est plus interchangeable.
- [0072] La différenciation retardée selon l'invention permet une gestion de la production ainsi qu'une gestion des stocks aisée.
- [0073] Pour que l'affiliation soit plus rapide, plusieurs étiquettes (31) sont affiliées simultanément à leurs articles (11). Pour cela, plusieurs méthodes sont envisagées.
- [0074] Dans un mode de réalisation préféré, l'affiliation est effectuée par le façonnier (40), préalablement à la pose des étiquettes (31) sur les articles (11), au moyen d'une étiquette de regroupement qui est disposée sur un emballage de regroupement d'étiquettes (21). Pour cela, le fabricant (30) a au préalable défini la catégorie de regroupement comme comprenant les étiquettes (21) qu'il a placées dans l'emballage de regroupement.
- [0075] L'étiquette de regroupement présente un code codant l'identifiant d'une catégorie de regroupement. Ainsi, la saisie ou le scan de ce code permet à un programme d'ordinateur de sélectionner toutes les étiquettes (21) de cette catégorie de regroupement, au moyen de leurs identifiants.
- [0076] Le façonnier (40) indique au moyen du programme d'ordinateur à quel type d'article (11) est-ce qu'il veut affilier des étiquettes (21), et saisit l'identifiant de la catégorie de regroupement. Le programme d'ordinateur affine ensuite chaque étiquette (21) de la catégorie à ce type d'article.
- [0077] En pratique, le façonnier (40) prépare la fabrication des articles (11) en sélectionnant tous les composants nécessaires, y compris les étiquette (31) livrées dans leur emballage de regroupement. Il effectue l'affiliation au moyen de l'étiquette de re-

groupement, puis commence la fabrication des articles (11).

[0078] Cette méthode est efficace car un grand nombre d'étiquettes (31) est affiliée simultanément, par exemple entre 100 et 500 étiquettes (31).

[0079] Dans d'autres modes, l'affiliation est effectuée postérieurement à la pose des étiquettes (31) sur les articles (11).

[0080] Une première méthode consiste à identifier le type d'article à affilier, au moyen d'une application exécutée sur un téléphone intelligent. Ensuite, le façonnier (40) scanne successivement tous les articles (11) correspondant. A chaque itération, l'étiquette (31) scannée est affiliée à l'article (11) sélectionné. L'affiliation de toutes les étiquettes (31) scannées peut également être faite simultanément, après tous les scans, en étant déclenchée par un composant d'interface graphique au sein de l'application.

[0081] Cette première méthode peut également être effectuée par un employé de la marque (10). Il est également possible de scanner toutes les étiquettes (31) des articles (11) à affilier, et de ne sélectionner qu'ensuite le type d'article au sein de l'application. Dans ce cas, l'affiliation de toutes les étiquettes (31) est faite simultanément.

[0082] Une seconde méthode consiste à utiliser une méthode d'EDI pour affilier les étiquettes (31) aux articles (11) sur lesquels elles doivent être fixées, ou sur lesquels elles sont déjà fixées. Dans ce cas, le fichier d'EDI est de préférence émis par la marque (10). Un tel échange par EDI est symbolisé par l'échange (14) de la [Fig.1]. La marque (10) indique alors au façonnier (40) quelles sont les étiquettes (31) à utiliser lors de la confection des articles (11), en fonction de leurs identifiants.

[0083] Cette méthode fournit plus de contrôle à la marque (10), qui sait au préalable quelle étiquette (31) sera fixée sur quel article (11), et qui évite que des articles (21) soient mis sur le marché sans qu'elle n'ait autorisé leur affiliation.

[0084] Par la modification ultérieure des données (51) par le façonnier (40), cette méthode peut en outre servir d'outil logistique, ou de suivi de production.

[0085] En alternative, une troisième méthode consiste à affilier les étiquettes (31) par EDI, lors de la fabrication des étiquettes (31), auquel cas c'est l'échange (13) qui est mis en œuvre.

[0086] Dans ce cas, le fabricant (30) doit fabriquer le juste nombre d'étiquettes (31) en fonction des besoins de la marque (10). Les étiquettes (31) sont livrées au façonnier (40) déjà affiliées à un article (11), avant même sa fabrication : le façonnier (40) doit donc être vigilant pour ne pas mélanger des étiquettes (31), au risque de ne pas respecter l'affiliation préalable.

[0087] Une quatrième méthode consiste à affilier individuellement l'étiquette (31) à son article (11), sans utiliser de catégorie de regroupement. Dans ce cas, l'application est exécutée sur un téléphone intelligent (21), l'utilisateur identifie le modèle d'article, et

- saisit l'identifiant de l'étiquette (31) ou scanne son code avec le téléphone intelligent.
- [0088] Cette méthode est plus fastidieuse car les affiliations sont effectuées individuellement. Néanmoins, cette quatrième méthode est avantageusement mise en œuvre lors de la vente de l'article (11) dans un magasin agréé par la marque (10) : ainsi, le risque de marché gris est totalement supprimé.
- [0089] La troisième et la quatrième méthode permettent à la marque d'avoir plus de contrôle sur l'affiliation des étiquettes (31).
- [0090] En référence aux figures 4 et 5, les données (51) sont stockées au sein d'une base de données dans un serveur (50). Cette base de données comprend des identifiants des étiquettes (31), et les étiquettes (31) sont regroupées en catégories.
- [0091] Chaque étiquette (31) est affectée à au moins une catégorie. Dans les exemples donnés, chaque étiquette est affectée à deux catégories :
- en fonction de son état (état « Fin » pour « fin de vie », ou état « C » pour « en circulation ») ; et
 - en fonction de sa collection (« PE2022 » pour la collection « printemps-été 2022 » ou « AH2022 » pour la collection « automne hiver 2022 »).
- [0092] Ces catégories permettent de sélectionner rapidement tous les articles (11) qui font partie d'une catégorie, en vue de faire des modifications en masse de ces articles (11). Par exemple, les articles (11) d'une collection obsolète peuvent tous être passés simultanément de l'état « en circulation » à l'état « fin de vie ».
- [0093] En l'espèce, l'affectation de l'identifiant à une catégorie dite « fin de vie » empêche la modification des autres données de contenu. Cela permet à la marque (10) de pouvoir gérer quels sont les articles (11) encore actifs sur le marché ou non, et cela permet à l'administrateur du serveur (50) de supprimer les lignes obsolètes de la base de données lorsqu'il détecte que des articles (11) sont dans la catégorie « fin de vie » depuis une durée supérieure à un seuil donné.
- [0094] La [Fig.4] illustre un cas où les données (51) sont accessibles au moyen d'un navigateur Internet. Dans ce cas, les codes des étiquettes (31) codent des URL sources. Afin que la modification des données (51) soit aisée, à chaque URL source correspond une URL cible, et la mise à jour de la base de données consiste à modifier les URL cible des articles (11) de la catégorie concernée.
- [0095] En particulier, les lignes 13 à 21 de la base de données comprennent des URL sources avec un radical commun (« cli1- »), par exemple pour identifier toutes les URL sources d'un client. De cette manière, la cession des URL sources de ce client est aisée, car il suffit de lui céder la gestion du nom de domaine « <https://cli1-sklbl.fr/> » pour qu'il obtienne la gestion de toutes ses URL sources.
- [0096] La [Fig.5] illustre un cas où les données (51) sont accessibles au moyen d'une application dédiée. Dans ce cas, les codes des étiquettes (31) codent l'identifiant

d'affiliation de l'article (11). La modification des données (51) consiste à modifier uniquement le ou les champs concernés au sein de la base de données. Il est par exemple possible de modifier uniquement le pays d'origine d'un article si jamais la marque (10) décide de changer de façonnier (40), alors que les étiquettes (31) sont déjà fabriquées.

- [0097] Les catégories peuvent également être basées sur des numéros de série, de sorte qu'un même type d'article (11) correspond à plusieurs catégories, chacune étant définie par un lot de fabrication de l'article (11). Dans ce cas un article (11) est rattaché à plusieurs catégories :
- le type d'article en question (ex : t-shirt)
 - la collection (ex : PE2022) ;
 - le numéro de série.
- [0098] Pour chaque article (11) d'un type donné et d'une collection donnée, il est donc possible d'informer le client (20) du pays de provenance, ou du façonnier (40) particulier qui a fabriqué l'article (11).
- [0099] Dans le cas où les données relatives à plusieurs articles (11) évoluent, par exemple si un nouveau mode de collecte des articles (11) en fin de vie est proposé, il est possible d'indiquer ce nouveau mode pour tous les articles (11) concernés, par la sélection adéquate des catégories. Il peut s'agir par exemple de sélectionner tous les articles fabriqués à partir de tissus 100% coton.
- [0100] Par ailleurs, si un législateur impose à la marque (10) de communiquer des informations supplémentaires, tel qu'une évaluation de l'impact environnemental de la fabrication de l'article (11), alors ce champ peut être rajouté aux données (51) sans difficulté, les étiquettes (31) étant déjà fabriquées, et les articles (11) étant éventuellement déjà vendus.
- [0101] En référence à la [Fig.6], la sélection de la catégorie correspondant à tous ces articles (11) est effectuée au moyen d'une plateforme en ligne. La modification des données (51) peut consister en la modification des valeurs de certains champs, et/ou dans le rajout de champs supplémentaires au sein de la base de données. Dans l'exemple ci-dessus, un nouveau champ « consigne fin de vie » sera désormais accessible pour les articles (11) concernés.
- [0102] Lorsque le client (20) scanne le code de l'étiquette (31) de son article, il aura accès à la nouvelle information, qui stipule qu'un nouveau mode de collecte est désormais disponible.
- [0103] Le procédé et l'installation selon l'invention permettent donc d'administrer la base de données du serveur (50) de manière évolutive et dynamique, alors que les codes présents sur les étiquettes (31) sont figés et ne sont plus modifiables.
- [0104] La possibilité de modifier les données (51) simultanément pour plusieurs articles (11)

permet une administration aisée de la base de données. En pratique, la modification en masse des données (51) de plusieurs articles (11) peut être effectuée selon différents modes.

- [0105] Tout d'abord, la modification des données (51) peut être effectuée par EDI. Par exemple, si le ratio coton/élasthane d'une matière première n'est pas constant, le façonnier (40) peut déclarer la composition utilisée par EDI, c'est-à-dire que le façonnier (40) va émettre des messages électroniques normalisés qui seront télé-transmis vers les ordinateurs de la marque (10) (ou de son gestionnaire de services informatiques) qui seront capables d'interpréter et d'intégrer automatiquement les données correspondantes dans leurs systèmes d'information respectifs sans papier ni intervention humaine. Ce processus permet la suppression des documents papiers acheminés par courrier ou fax et des saisies manuelles par des opérateurs.
- [0106] Le fichier d'EDI peut être émis par la marque (10), par exemple lorsqu'elle souhaite rajouter de nouveaux champs dans la base de données : elle émet alors un fichier d'EDI à destination de l'hébergeur du serveur (50).
- [0107] Le fichier d'EDI peut être émis par le fabricant des étiquettes tissées.
- [0108] Le fichier d'EDI peut être émis par le façonnier (40), par exemple dans la situation évoquée ci-dessus, où la composition de l'article (11) doit être modifiée au sein des données (51).
- [0109] Dans tous les cas, le fichier d'EDI est de préférence émis par un progiciel de gestion d'entreprise (ERP).
- [0110] En complément ou en alternative, la modification des données (51) peut être effectuée au moyen d'un programme d'ordinateur ou d'une application pour téléphone intelligent, de manière similaire aux méthodes décrites précédemment pour effectuer les affiliations :
- la sélection de plusieurs étiquettes (31) à modifier peut être effectuée par la saisie d'un identifiant d'une catégorie de regroupement de ces étiquettes (31) ;
 - de préférence, cette saisie est effectuée par le scan d'un code codant cet identifiant, tel qu'un code 2D ou un QR code ;
 - ce code étant avantageusement disposé sur l'emballage de regroupement des étiquettes (31) à sélectionner, par exemple lors de leur livraison au façonnier (40).
- [0111] Tous ces modes sont également applicables à la livraison des articles (11) à la marque (10), après confection par le façonnier (40). Dans ce cas, c'est le façonnier (40) qui doit constituer la catégorie de regroupement.
- [0112] Afin que la marque (10) dispose d'informations quant à l'usage et au cycle de vie de ses articles (11), et avantageusement des informations relatives à ses clients (20), la plateforme collecte et enregistre des données d'utilisation des adresses URL sources (ou des identifiants) scannés, et/ou des données d'utilisation des données relatives à

l'article.

- [0113] La plateforme peut alors proposer des statistiques à destination d'analyse du marché ou de gestion des relations avec la clientèle (« GRC » ou « CRM » selon la traduction anglaise « customer relationship management »). Les statistiques peuvent inclure la géolocalisation, le genre du client (20), son âge, etc.
- [0114] L'installation pour la mise en œuvre du procédé de l'invention comprend donc :
- plusieurs étiquettes (31) destinées à être affiliées à des articles (11) ;
 - au moins un serveur (50) stockant une base de données (51), lesquelles données (51) comprennent un identifiant de chaque étiquette (31), et plusieurs champs correspondant à au moins une catégorie d'identifiant, et au moins une donnée telle qu'une URL cible ;
 - au moins un ordinateur exécutant un programme d'ordinateur permettant de présenter à un client (20) des informations relatives à l'article (11), avant, pendant, ou après l'acte d'achat. De préférence il s'agit d'un téléphone intelligent exécutant une application.
- [0115] Sont impliqués au moins un fournisseur d'une marque (10), et généralement deux fournisseurs : un fabricant (30) des étiquettes (31) et un façonnier (40) fabriquant les articles (21) et y fixant les étiquettes (31).
- [0116] Le serveur (50) exécute une plateforme en ligne, de préférence avec interface graphique tel qu'un site Internet, afin que la marque (10) puisse modifier les données (51) de l'étiquette (31) d'un article (11) lorsqu'elle le souhaite via la mise à jour (15), et avantageusement après la vente de l'article (11) à un client (20).
- [0117] Dans le cas où les modifications de données ne se font que par EDI, alors la plateforme en ligne est un programme d'ordinateur qui ne nécessite pas forcément d'interface graphique.
- [0118] Dans tous les cas, les termes « application pour téléphone intelligent » et « programme d'ordinateur » sont à interpréter dans un sens large. Il peut notamment y avoir différentes applications, destinées à être utilisées soit par la marque (10), soit par le client (20), soit par le fabricant (30), soit par le façonnier (40).
- [0119] De cette manière, la lecture des étiquettes (31) est contextualisée, et chaque application est programmée pour des usages adaptés à chaque utilisateur (10, 20, 30, 40).
- [0120] Par exemple, lors du scan d'une étiquette (31) :
- l'application de la marque (10) sera programmée pour affilier cette étiquette (31) à un article (11), ou pour modifier les données (51) de l'article (11) affilié ;
 - l'application de l'utilisateur (20) sera programmée pour afficher les données (51) de l'article (11) ;
 - l'application du fabricant (30) sera programmée pour vérifier la bonne lisibilité de l'étiquette (31) ;

- l'application du façonnier (40) sera programmée pour affilier individuellement l'étiquette (31) à un article, ou pour affilier par lot des étiquettes (31) dans le cas de lectures successives.

[0121] Il peut également s'agir d'une application unique, pour laquelle différents profils d'utilisateurs sont prévus, en fonction de leurs identifiants et codes d'accès.

[0122] Par ailleurs, le procédé et l'installation peuvent être conformés différemment des exemples donnés sans sortir du cadre de l'invention, qui est défini par les revendications.

[0123] En particulier, l'affiliation et la modification de données peuvent être effectuées simultanément, en particulier dans le cas d'une mise en œuvre par EDI. L'EDI peut être mis en œuvre à différentes étapes du procédé, de sorte qu'au sein du procédé, des fichiers d'EDI peuvent être émis par la marque (10), puis par le fabricant (30), puis par le façonnier (40).

[0124] Dans un autre mode de réalisation, la modification est déclenchée par l'affiliation des étiquettes (31) d'une catégorie aux articles (11) leur correspondant. Dans ce cas, la marque (10) dispose des données (51), et l'affiliation est effectuée par le façonnier (40). L'affiliation sert d'événement déclencheur pour mettre en œuvre la modification, de préférence par EDI.

[0125] En outre, les caractéristiques techniques des différents modes de réalisation et variantes mentionnés ci-dessus peuvent être, en totalité ou pour certaines d'entre elles, combinées entre elles. Ainsi, le procédé et l'installation peuvent être adaptés en termes de coûts, de fonctionnalités et de performances.

Revendications

- [Revendication 1] Procédé d'affiliation d'une étiquette, de préférence tissée, à un article du type de prêt à porter ou accessoire des domaines de la mode, du textile et de l'habillement ;
- l'étiquette étant fixée à l'article et présentant un identifiant tel qu'un code 2D ou un QR code codant l'identifiant au sein d'une base de données ;
caractérisé en ce qu'il consiste à affilier l'étiquette postérieurement à sa fourniture à l'acquéreur de l'étiquette ou à un façonnier.
- [Revendication 2] Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**il comprend un ensemble d'étiquettes, et qu'il consiste à affilier simultanément plusieurs étiquettes sélectionnées parmi l'ensemble d'étiquettes.
- [Revendication 3] Procédé selon la revendication 2, **consistant à** sélectionner plusieurs étiquettes parmi l'ensemble par la saisie d'un identifiant de regroupement prédéfini.
- [Revendication 4] Procédé selon la revendication 3, **consistant à** saisir l'identifiant de regroupement par flashage d'un QR code de regroupement.
- [Revendication 5] Procédé selon la revendication 4, **consistant à** saisir l'identifiant de regroupement par flashage du QR code de regroupement disposé sur un emballage de regroupement des étiquettes.
- [Revendication 6] Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'étiquette est affiliée à l'article postérieurement à sa pose sur l'article.
- [Revendication 7] Procédé selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** les affiliations de plusieurs articles sont effectuées au moyen d'une application exécutée sur un téléphone intelligent, par l'identification du modèle d'article à affilier au sein de l'application, puis par la captation successive de codes 2D codant l'identifiant, portés par des articles correspondant à l'identification effectuée.
- [Revendication 8] Procédé selon l'une des revendications 6, **caractérisé en ce que** l'affiliation d'un article est effectuée au moyen d'une application exécutée sur un téléphone intelligent, par l'identification du modèle d'article à affilier au sein de l'application, et par la captation d'un code 2D codant l'identifiant, et porté par un article correspondant à l'identification effectuée.
- [Revendication 9] Procédé selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** l'étiquette est affiliée à l'article lors de sa vente en magasin.
- [Revendication 10] Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'affiliation est

effectuée par l'intégration d'un fichier d'un échange de données informatiques dit « fichier d'EDI ».

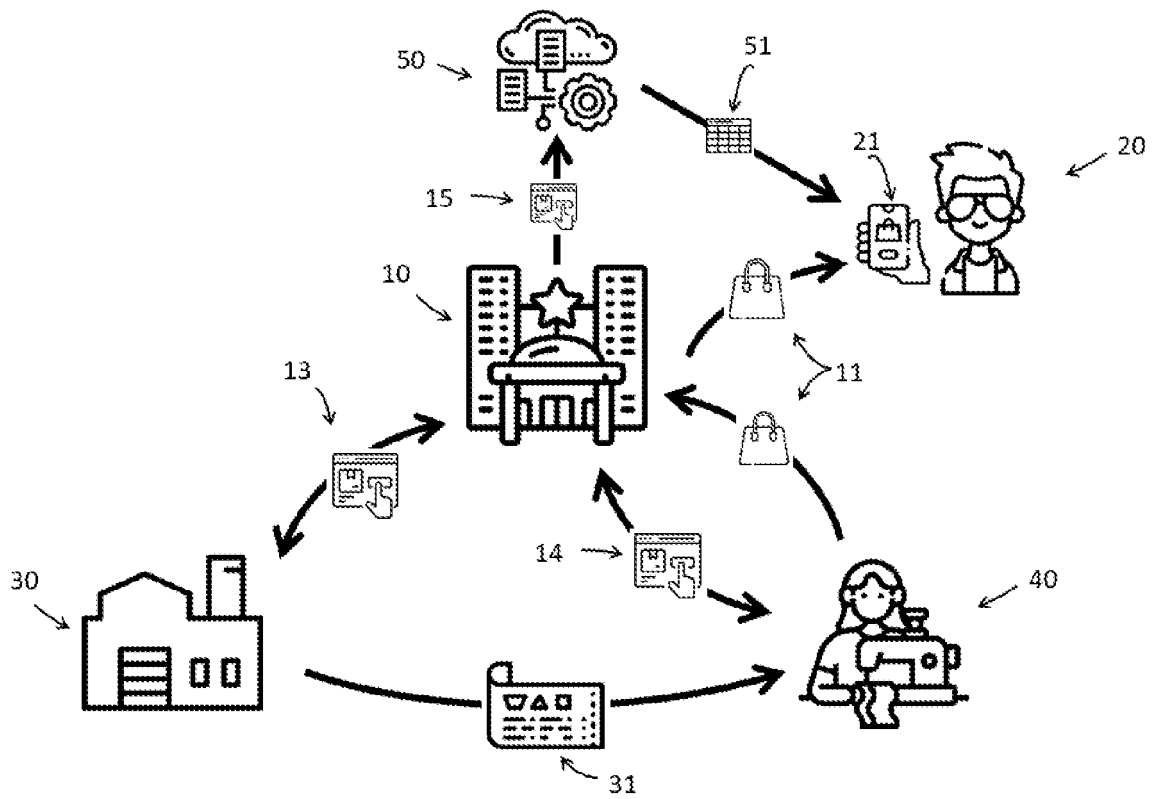
[Revendication 11] Procédé selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** le fichier d'EDI est émis par un progiciel de gestion d'entreprise d'un acquéreur des étiquettes.

[Revendication 12] Procédé selon la revendication 10 ou 11, **caractérisé en ce que** le fichier d'EDI est émis par un progiciel de gestion d'entreprise du fabricant des étiquettes.

[Revendication 13] Installation comprenant un serveur comprenant une base de données et exécutant un programme d'ordinateur et/ou une plateforme en ligne, configuré(e) pour mettre en œuvre un procédé selon l'une des revendications précédentes.

[Revendication 14] Installation selon la revendication 13, **caractérisée** en ce que le code 2D de l'étiquette code une adresse URL.

[Fig. 1]



[Fig. 2]

11

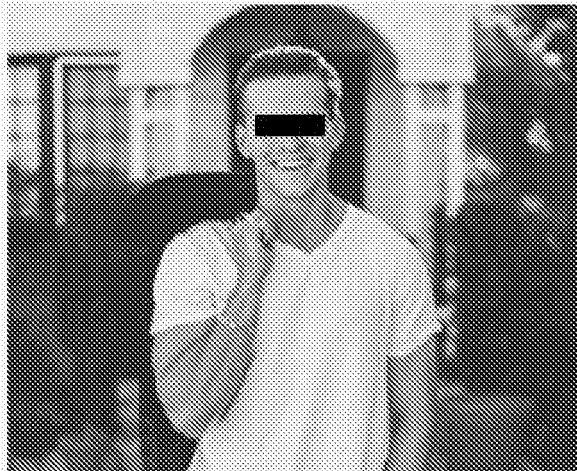


31

[Fig. 3]

51

T-Shirt coupe relax



Description

Confectionné en jersey de coton compact, coupe relax et col rond côtelé, ce t-shirt s'associera aisément à tous vos jeans ou à vos tenues sport.

Origine de la fabrication

France

Recyclage

Fillière officielle mise en place dans nos boutiques.

Plus d'informations :

www.alesiabridward.com/recycle

Matière principale

100 % coton

Notation Environnementale

A+

Certifications

Certifié GOTS

[Fig. 4]

| increment | identifiant | etat | coil | uri source | uri destination |
|-----------|-------------|------|--------|---------------------------------|---|
| 1 | VHX3EA1EHA | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/VHX3EA1EHA | https://neyret.com/829530505,i3q8G8sbPZQe |
| 2 | TH9QJWFT9E | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/TH9QJWFT9E | https://neyret.com/892333306,Yk9qiyZ67UOR |
| 3 | OG69L6WAXG | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/OG69L6WAXG | https://neyret.com/608010011,cvNpji9qZuzi |
| 4 | JYH009J3MU | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/JYH009J3MU | https://neyret.com/735292235,u3eus4kN3uUO |
| 5 | L8OY2R8LW8 | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/L8OY2R8LW8 | https://neyret.com/108052974,9AZBGSwrDdsN |
| 6 | 2WNLRQTF16 | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/2WNLRQTF16 | https://neyret.com/319879828,ivQuEeOzZ9i |
| 7 | HYDV8UHYVY | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/HYDV8UHYVY | https://tissmarques.com/205903922,U1v1xWwMa0mPc |
| 8 | 5ZRLSQJ883 | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/5ZRLSQJ883 | https://tissmarques.com/514359662,Su8RA6hUjV03 |
| 9 | 8NHT6XBGi4 | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/8NHT6XBGi4 | https://tissmarques.com/946895367,C5e9d8DXs6dz |
| 10 | 1MDJMTPPV5 | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/1MDJMTPPV5 | https://tissmarques.com/882831350,9RzBhtux2XX |
| 11 | 4F96LVTWU5 | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/4F96LVTWU5 | https://tissmarques.com/688225688,b0JuWv08cm5Q |
| 12 | H12PCBT8XX | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/H12PCBT8XX | https://tissmarques.com/314759576,guiUj9XkUc |
| 13 | WRQAL8XQ96 | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/WRQAL8XQ96 | https://umastenton.com/940130811,WQ11ecZRf2Lo |
| 14 | D9SQZLYWQJ | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/D9SQZLYWQJ | https://umastenton.com/97751305,5QinnNtwFnI7 |
| 15 | 2ET7WG71N0 | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/2ET7WG71N0 | https://umastenton.com/957155142,GLGUrF5ovZsg |
| 16 | 29AA9T15N0 | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/29AA9T15N0 | https://umastenton.com/425799764,StnjJwWWM7dG |
| 17 | U0AZEQ2ZVT | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/U0AZEQ2ZVT | https://umastenton.com/454705478,rqj7UvoGfAd |
| 18 | HRSWWEX6J5 | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/HRSWWEX6J5 | https://umastenton.com/222522266,bvU9d3uSuz0n |
| 19 | RCQYVGF737 | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/RCQYVGF737 | https://umastenton.com/549263895,iEb0Nw4qAg0 |
| 20 | IEZ19888H | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/IEZ19888H | https://umastenton.com/178939772,zisuQ4Ay8OXG |
| 21 | 2TV59B00QG | FIN | PE2022 | https://ci1-skibi.fr/2TV59B00QG | https://umastenton.com/469816825,w42QjiiRbt2p |
| 22 | H6WY0HX9AC | FIN | PE2022 | https://skibi.fr/H6WY0HX9AC | https://tissmarques.com/423250628,ekq8mZ1q20sm |
| 23 | 8MPPRQ8YLG | C | PE2022 | https://skibi.fr/8MPPRQ8YLG | https://tissmarques.com/106218513,dzkdj9BjSMYg |
| 24 | 4AT32YZMAH | C | PE2022 | https://skibi.fr/4AT32YZMAH | https://tissmarques.com/821358079,FA0c686b4U7H |
| 25 | JD7PFAQ7DR | C | PE2022 | https://skibi.fr/JD7PFAQ7DR | https://tissmarques.com/778479916,M9P0kTq09xWH |
| 26 | YEQDN7F3YE | C | PE2022 | https://skibi.fr/YEQDN7F3YE | https://tissmarques.com/133983588,3dFTLi38g6X3 |
| 27 | X8DF388GC | C | PE2022 | https://skibi.fr/X8DF388GC | https://tissmarques.com/383304779,Q0Q0ty5U6Am |

[Fig. 5]

| increment | identifiant | etat | coil | article | refcil | gamme | taille | couleur | ean | argumentaire |
|-----------|-------------|------|--------|-----------------------------|-----------|-----------------|--------|---------|-------------------|------------------|
| 1 | 8MPPRQ8YLG | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 90C | BLANC | 3 206 487 573 958 | COTON 80 |
| 2 | 4AT32YZMAH | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 95C | BLANC | 3 206 487 573 970 | COTON 80 |
| 3 | JD7PFAQ7DR | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 100C | BLANC | 3 206 487 573 987 | COTON 80 |
| 4 | YEQDN7F3YE | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105C | BLANC | 3 206 487 574 052 | COTON 80 |
| 5 | 8NHT6XBGi4 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 90D | BLANC | 3 206 487 573 994 | COTON 80 |
| 6 | 8NHT6XBGi4 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 95D | BLANC | 3 206 487 574 057 | COTON 80 |
| 7 | 8NHT6XBGi4 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 100D | BLANC | 3 206 487 574 014 | COTON 80 |
| 8 | 29AA9T15N0 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105D | BLANC | 3 206 487 574 085 | COTON 80 |
| 9 | YDV72UVO9T | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 110D | BLANC | 3 206 487 574 083 | COTON 80 |
| 10 | 543FND90L | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 95E | BLANC | 3 206 487 574 021 | COTON 80 |
| 11 | 09YNQEXN4A | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 100E | BLANC | 3 206 487 574 098 | COTON 80 |
| 12 | KPY5RPG00 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105E | BLANC | 3 206 487 574 069 | COTON 80 |
| 13 | XN1VYH3RX | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 110E | BLANC | 3 206 487 574 076 | COTON 80 |
| 14 | 1WKL1A4PLM | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 90B | BLANC | 3 206 487 574 090 | COTON 80 |
| 15 | 8X13HF75W9 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 95B | BLANC | 3 206 487 574 106 | COTON 80 |
| 16 | 01YV20XV8 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 90C | BLANC | 3 206 487 574 130 | COTON 80 |
| 17 | XHAGYHVCMF | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 95C | BLANC | 3 206 487 574 137 | COTON 80 |
| 18 | QARND32F2 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 100C | BLANC | 3 206 487 574 144 | COTON 80 |
| 19 | MRY123A6M | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 105C | BLANC | 3 206 487 574 182 | COTON 80 |
| 20 | AF21J6TL1 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 95D | BLANC | 3 206 487 574 151 | COTON 80 |
| 21 | 6MNNY4A7Y2 | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 100D | BLANC | 3 206 487 574 168 | COTON 80 |
| 22 | 168825Z9L | FIN | PE2022 | SOUTIEN GORGE SANS ARMATURE | LOU SG 5A | Du 90B au 105 D | 105D | BLANC | 3 206 487 574 175 | COTON 80 |
| 23 | KJRR7710FT | C | PE2022 | SLIP | LOU SLP | Du 38 au 46 | 38 | BLANC | 3 206 487 574 212 | COTON 80 |
| 24 | 03A4V5KVS | C | PE2022 | SLIP | LOU SLP | Du 38 au 46 | 40 | BLANC | 3 206 487 574 229 | COTON 80 |
| 25 | 80BVM88B0Q | C | PE2022 | SLIP | LOU SLP | Du 38 au 46 | 42 | BLANC | 3 206 487 574 256 | COTON 80 |
| 26 | WJPBXAKJUL | C | PE2022 | SLIP | LOU SLP | Du 38 au 46 | 44 | BLANC | 3 206 487 574 283 | COTON 80 |
| 27 | NQ67PXHEMF | C | PE2022 | SLIP | LOU SLP | Du 38 au 46 | 46 | BLANC | 3 206 487 574 250 | COTON 80 |
| 28 | QGFMS07YX3 | C | AH2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 100C | BLANC | 3 206 487 573 987 | RESPECTE LA PEAU |
| 29 | BZ1WYXQ5BR | C | AH2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105D | BLANC | 3 206 487 574 014 | RESPECTE LA PEAU |
| 30 | OUY0G7WUJAL | C | AH2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 100E | BLANC | 3 206 487 574 098 | RESPECTE LA PEAU |
| 31 | IV7T563YK1 | C | AH2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105C | BLANC | 3 206 487 574 052 | RESPECTE LA PEAU |
| 32 | 1FZ9G0DEU2 | C | AH2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105D | BLANC | 3 206 487 574 085 | RESPECTE LA PEAU |
| 33 | 7AASMR6A6PR | C | AH2022 | SOUTIEN GORGE ARMATURE | LOU SG AA | Du 90C AU 130 E | 105E | BLANC | 3 206 487 574 069 | RESPECTE LA PEAU |



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 909100
FR 2206846

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|---|---|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| X | <p>KR 101 075 897 B1 (PARK BYUNG HO [KR]) 25 octobre 2011 (2011-10-25) * alinéa [0018] - alinéa [0078]; figures 1, 2, 3, 6 *</p> <p>-----</p> | 1-14 | G06K19/06 G06Q30/06 |
| X | <p>US 2017/132892 A1 (VARGAS JULIE [US] ET AL) 11 mai 2017 (2017-05-11) * alinéa [0024] - alinéa [0064] *</p> <p>-----</p> | 1-14 | |
| X | <p>US 2019/114584 A1 (TOOHEY MARK [AU] ET AL) 18 avril 2019 (2019-04-18) * alinéa [0073] * * alinéa [0101] - alinéa [0117] * * alinéa [0216] - alinéa [0266] *</p> <p>-----</p> | 1-14 | |
| | | | <p>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)</p> <p>G06Q</p> |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur | |
| 17 février 2023 | | Pomocka, Marek | |
| <p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> | | <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p> | |

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2206846 FA 909100**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **17-02-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|--|-----------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| KR 101075897 | B1 | 25-10-2011 | AUCUN | |
| ----- | | | | |
| US 2017132892 | A1 | 11-05-2017 | BR 112018008982 A2 | 30-10-2018 |
| | | | CN 108369656 A | 03-08-2018 |
| | | | EP 3371743 A1 | 12-09-2018 |
| | | | JP 2019505823 A | 28-02-2019 |
| | | | US 2017132892 A1 | 11-05-2017 |
| | | | US 2020258361 A1 | 13-08-2020 |
| | | | WO 2017079541 A1 | 11-05-2017 |
| ----- | | | | |
| US 2019114584 | A1 | 18-04-2019 | AU 2017239933 A1 | 08-11-2018 |
| | | | AU 2020202384 A1 | 30-04-2020 |
| | | | AU 2022203457 A1 | 09-06-2022 |
| | | | CN 109478305 A | 15-03-2019 |
| | | | EP 3437062 A1 | 06-02-2019 |
| | | | US 2019114584 A1 | 18-04-2019 |
| | | | US 2022318744 A1 | 06-10-2022 |
| | | | WO 2017165909 A1 | 05-10-2017 |
| | | | WO 2017165910 A1 | 05-10-2017 |
| ----- | | | | |